



## ANNEXE 2

### AUTO-CERTIFICATION

#### CONFIRMANT LA PRESTATION EFFECTIVE DE LA PÉRIODE D'HOSPITALITÉ

(conformément aux articles 40 et 46 du décret présidentiel 445 du 28 décembre 2000)

Le/La soussigné(e)	né(e) à	Prov. ( )
Le / / C.F.	résidant à	Prov. ( )
rue	N°	CODE POSTAL

### DÉCLARE

**d'avoir fourni l'hospitalité, y compris par l'adoption ou la garde, aux personnes titulaires d'une protection internationale, d'une protection temporaire et d'une protection spéciale pendant une période d'au moins trois mois.**

Notamment à la personne suivante :

Nom	Prénom(s)	
Code fiscal provisoire	Code fiscal définitif	
Lieu de naissance	Date de naissance / /	Nationalité
Mineur <input type="checkbox"/>	En état intéressant <input type="checkbox"/>	Plus
À partir du jour	/ /	

#### Déclare :

- » être conscient des sanctions pénales, prévues en cas de déclarations fausses et de fausseté dans les actes et de la déchéance conséquente des bénéficiaires visés aux articles 75 et 76 du décret présidentiel 445/2000 ;
- » être informé que les données personnelles collectées seront traitées, y compris par des moyens informatiques, exclusivement pour la procédure pour laquelle la déclaration a été faite (art. 13 D.Lgs. 196/2003).

Lieu et date

---

Signature

---

Lieu et date

---

Signature du sujet hébergé

---